

UHCE 653

SESSION 2016

SCIENCES SOCIALES

Sujet commun ENS Ulm, Lyon, Cachan, ENSAE/INSEE/ENSAI

Durée : 6 heures

Aucun document n'est autorisé.

Pour les épreuves d'admissibilité, l'usage de calculatrices de poche à alimentation autonome, non imprimantes et sans document d'accompagnement, est autorisé, une seule à la fois étant admise sur la table et le poste de travail.

Le sujet comporte 9 pages

SUJET

Éducation et marché

Tournez la page S.V.P.

Document 1 : Les « marchés scolaires » en France

Il n'y a pas en France de marché « officiel » de l'enseignement. [...] Le « marché » scolaire en France est donc toujours plus ou moins légitime, voire clandestin, et cela lui confère une de ses caractéristiques essentielles : il est « officieux », ce qui renforce son caractère opaque pour les usagers de l'école. Le marché est nié en tant que tel puisque l'offre est censée être uniforme et égale pour tous jusqu'à la fin de la scolarité au collège, et que la carte scolaire régit les affectations dans les établissements. Le « marché scolaire » ne se reconnaît pas en tant que tel et se nourrit des disparités entre établissements : disparités sociales, scolaires [...] et ethniques [...]. Cette opacité est renforcée par le fait que tous les établissements ne sont pas soumis à une tension forte sur un marché. Il s'agit plus « d'espaces de concurrence » que de véritables marchés [...]. La mobilité des personnes, nécessairement limitée, implique en effet que les « marchés scolaires » soient toujours circonscrits à des espaces restreints. [...] Par l'alchimie complexe entre les dimensions urbaines, sociales et scolaires, certains collèges et lycées ont simplement les élèves qu'ils devraient avoir compte tenu de leur situation spatiale. Leur public est, pour ainsi dire, défini par la carte scolaire elle-même. Pour d'autres, les tensions sont fortes et leur public se retrouve défini par des mécanismes plus proches de ceux d'une concurrence entre établissements. [...] Dans le cas des marchés scolaires, il n'y a pas de prix donnant une information sur la qualité des écoles. Même et y compris dans le cas de l'enseignement privé sous contrat, le prix ne constitue pas en lui-même un indicateur de qualité scolaire dans la mesure où il ne dépend pas des coûts réels de l'éducation. C'est là une caractéristique que l'enseignement partage avec d'autres services publics : la satisfaction de la demande ne donne pas lieu à l'acquittement direct d'un prix, il en est indépendant. [...] Dans un tel contexte, la mesure de la qualité d'un lycée ou d'un collège reste peu accessible à l'utilisateur. Seul le « jugement » – *i.e.* la réputation d'un établissement – viendra remplacer l'information nécessaire au choix.

Georges Felouzis et Joëlle Perroton, « Les “marchés scolaires” : une analyse en termes d'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, 2007, volume 48, n° 4, pp. 693-722.

Document 2 : Les stratégies d'investissement scolaire

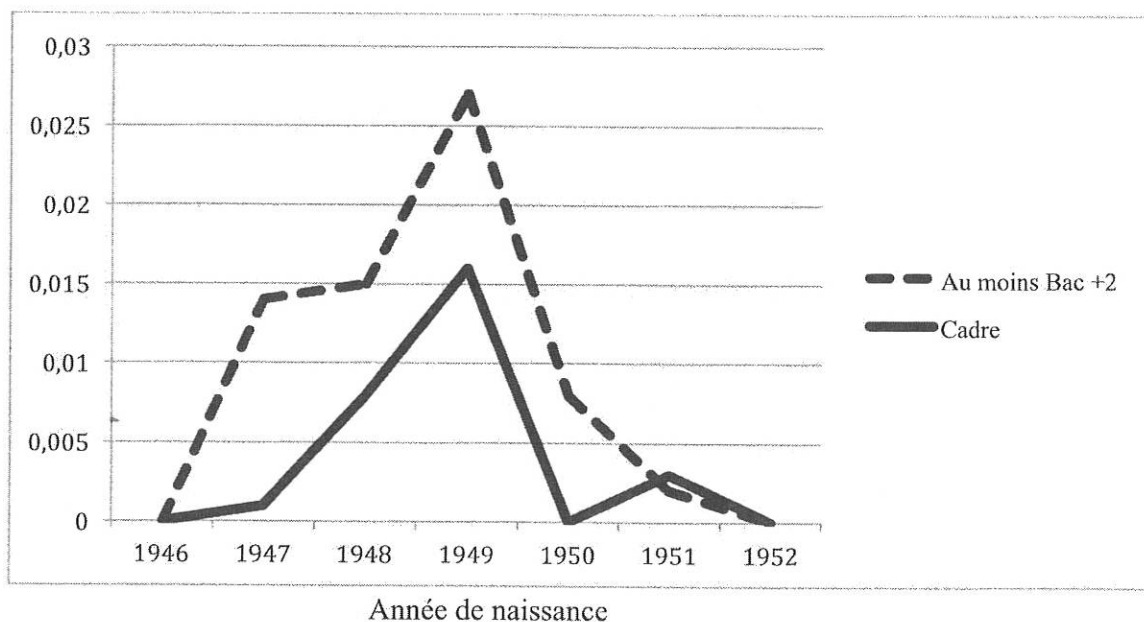
Cela se voit à l'évidence dans le cas des stratégies d'investissement scolaire. Faute de disposer d'une information assez à jour pour connaître à temps les « paris » à tenter, d'un capital économique assez important pour supporter l'attente incertaine des rentrées et d'un capital social assez grand pour trouver une issue secondaire en cas d'échec, les familles des classes populaires et moyennes (au moins dans les fractions non salariées) ont toutes les chances de faire de mauvais placements scolaires. Dans un domaine où, comme ailleurs, la rentabilité des placements dépend fortement du moment où ils sont effectués, les plus démunis ne peuvent découvrir les bonnes filières — établissements, sections, options, spécialités, etc. — qu'*avec retard*, lorsqu'elles seraient en tout cas dévaluées si elles ne l'étaient par le seul fait qu'elles leur deviennent accessibles. On voit en outre ce qui sépare l'information abstraite qu'un bachelier originaire des classes populaires ou moyennes peut obtenir d'un organisme d'orientation spécialisé sur les positions rares et la *familiarité* que procure à un enfant de la classe dirigeante la fréquentation directe de familiers occupant ces positions et qui permet d'adopter des stratégies « rationnelles » sans avoir à les penser en tant que telles sous la forme d'un plan de vie explicite ou d'une reconversion calculée ou cynique (ce qui constitue un avantage décisif toutes les fois que la « sincérité » et la « naïveté » de la « vocation » ou de la « conversion » font partie des conditions tacites d'occupation de la position, comme dans le cas des professions artistiques). De plus, le capital social associé à l'appartenance à la classe dominante (« relations ») qui permet de maximiser le rendement économique et symbolique des titres scolaires sur le marché du travail, permet aussi de minimiser les pertes en cas d'échec : ainsi, les différentes fractions, en fonction de la structure de leur capital, trouveront leurs stratégies compensatoires de reproduction soit dans la transmission du capital économique (achats de fonds de commerce, etc.), comme les patrons de l'industrie ou du commerce et même les membres des professions libérales, tandis que les fractions relativement peu pourvues de capital économique mais riches en capital culturel ou social se tourneront plutôt vers les professions artistiques, les métiers de représentation ou, aujourd'hui, les carrières-refuges des bureaucraties publiques et privées de la recherche ou de la production culturelle de masse. La *sécurité* que procure la certitude intime de pouvoir compter sur une série de « filets de protection » est au principe de toutes les *audaces*, y compris intellectuelles, que leur insécurité anxieuse de sécurité interdit aux petits-bourgeois. Ce n'est pas par hasard que, à tous les carrefours du cursus scolaire (et à tous les tournants de la carrière intellectuelle) s'offre le « choix » entre les stratégies de rentier attaché à maximiser

la sécurité en assurant les acquis, et les stratégies de spéculateur, aspirant à maximiser le profit : les filières et les carrières les plus risquées, donc souvent les plus prestigieuses, ont toujours une sorte de doublet moins glorieux, abandonné à ceux qui n'ont pas assez de capital (économique, culturel et social) pour prendre les risques de tout perdre en voulant tout gagner, risques que l'on ne prend jamais que lorsqu'on est assuré de ne jamais tout perdre tout en risquant de tout gagner.

Pierre Bourdieu, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, 1974, volume 15, numéro 1, pp. 3-42.

Document 3 : Obtention d'un diplôme universitaire et probabilité de devenir cadre

Effet net de la cohorte de naissance sur la probabilité d'obtenir au moins un diplôme de niveau bac +2 et de devenir cadre.



Les événements de mai 1968 ont perturbé le passage de nombreux examens, et en particulier du baccalauréat. Ainsi, le baccalauréat a fait l'objet d'un simple examen oral et a été obtenu plus facilement. Le nombre de bacheliers en 1968 a été supérieur de 30 % aux autres années. Les auteurs examinent l'effet de cette perturbation dans le système éducatif en comparant le destin scolaire et professionnel des cohortes concernées (nées en 1948 et 1949) à celui des cohortes qui n'ont pas été concernées par les événements (comme les cohortes nées en 1946 et 1952). Le destin professionnel (ici le fait d'être cadre) est mesuré au moment de l'enquête, soit en 1990, 1993, 1996 ou 1999.

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'avoir obtenu au moins un diplôme de niveau bac + 2 est supérieure de 2,7 points de pourcentage pour les gens nés en 1949 par rapport aux gens nés en 1946 ou en 1952. De même, la probabilité d'être cadre est supérieure de 1,6 point de pourcentage pour les gens nés en 1949 par rapport aux gens nés en 1946 ou en 1952.

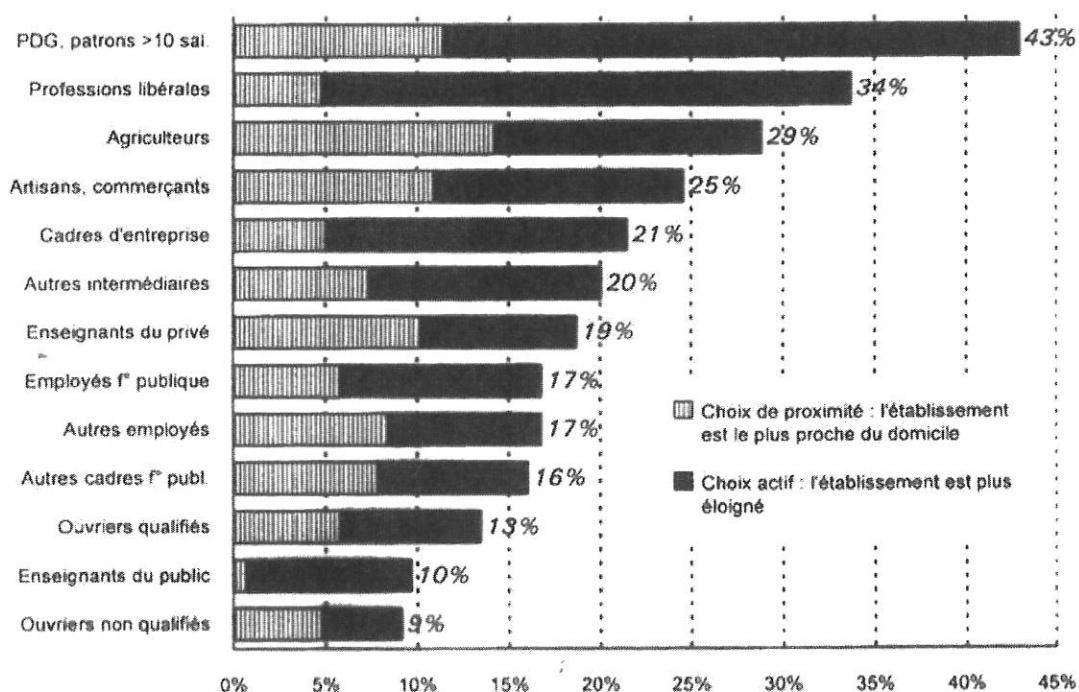
Sources : Enquêtes Emploi 1990, 1993, 1996 et 1999

Éric Maurin et Sandra McNally, « Vive la Révolution ! Long-Term Educational Returns of 1968 to the Angry Students », *Journal of Labor Economics*, 2008, volume 26, n°1.

Document 4 : Le recours à l'enseignement privé

Graphique V

Le recours à l'enseignement privé selon le milieu social



Champ : familles ayant des enfants scolarisés, de la maternelle au lycée.

Source : enquête Éducation, Insee/Ined, 1992.

Lecture : Parmi les enfants de PDG ou de patrons d'entreprises de plus de 10 salariés, 43 % sont scolarisés dans l'enseignement privé. 12 % des enfants de PDG ou de patrons d'entreprises de plus de 10 salariés sont scolarisés dans l'enseignement privé pour des raisons de proximité et 31 % par un choix actif.

François Héran, « École publique, école privée : qui peut choisir ? », *Économie et statistique* numéro 293, mars 1996, pp. 17-39.

Document 5 : Le recours aux cours particuliers payants

Pourcentage d'entrants en sixième prenant des cours particuliers payants selon les caractéristiques du milieu familial et l'appréciation du degré de réussite par les parents

en %

	Ensemble	Perception du niveau de réussite par les parents	
		Grosses ou un peu de difficultés	Bon ou excellent élève
Catégorie professionnelle de la personne de référence			
agriculteur	6,3	11,1	2,9
artisan ou commerçant	13,4	21,7	5,9
chef d'entreprise	17,9	33,7	9,6
profession libérale	14,8	34,4	8,8
enseignant	4,5	12,3	2,7
cadre ou autre profession intellectuelle supérieure	8,6	20,7	4,2
autre profession intermédiaire	8,1	15,4	3,2
employé	9,0	14,2	4,2
employé de service aux particuliers	13,3	17,0	6,3
ouvrier qualifié	8,8	12,5	3,9
ouvrier non qualifié	9,5	12,3	5,5
inactif	11,6	13,5	7,7

Lecture : Au sein de l'échantillon, 6,3 % des enfants d'agriculteurs prennent des cours particuliers payants au cours de l'année scolaire 2007-2008. Parmi ceux dont les parents considèrent qu'ils rencontrent des difficultés, ils sont 11,1 % à suivre des cours particuliers payants. Parmi ceux dont les parents estiment qu'ils sont bons ou excellents, ils sont 2,9 % à en suivre.

Champ : entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou DOM.

Source : Panel d'élèves 2007 du second degré (DEPP, ministère de l'Éducation nationale), N=35 000.

Jean-Paul Caille, « Les cours particuliers en première année de collège : un entrant en sixième sur dix bénéficie de soutien scolaire payant », *Éducation & formations*, numéro 79, décembre 2010.

Document 6 : Carte scolaire et prix de l'immobilier

Effet de la performance des collèges publics parisiens sur le prix de vente des logements			
Modèle	1	2	3
Variable expliquée	Logarithme du prix au mètre carré		
Note moyenne au brevet des collèges	0,194 ***	0,027 ***	0,014 ***
Variables de contrôle			
Année scolaire et trimestre de vente	Oui	Oui	Oui
Caractéristique des appartements	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques socio-démographiques du quartier	Non	Oui	Non
Champ	Ensemble des ventes		Ventes situées à moins de 250 mètres d'une frontière entre secteurs scolaires
Nombre de ventes	196 799		99 915

Le modèle 1 estime l'effet de la performance du collège public du secteur (mesurée par la note moyenne au diplôme du brevet) sur les prix de vente en contrôlant par l'année scolaire, le trimestre de vente et les caractéristiques des appartements (période de construction, étage, nombre de pièces, etc). Le modèle 2 ajoute des contrôles socio-démographiques du quartier (part de logements sociaux, part de ménages avec des enfants, proportion de propriétaires, etc). Dans le modèle 3, pour séparer l'effet de la qualité du collège des effets liés au quartier, les auteurs comparent uniquement les ventes immobilières situées de part et d'autre des frontières entre secteurs scolaires (à moins de 250 mètres de la frontière). Le modèle 3 compare donc des appartements situés dans le même quartier mais dans des secteurs scolaires différents.

Lecture : En prenant en compte l'ensemble des ventes sans contrôler par les caractéristiques socio-démographiques du quartier (modèle 1), on obtient qu'une augmentation d'un écart-type de la note moyenne au brevet des collèges dans le collège public du secteur (soit 1,62 point sur 20) est associée à une augmentation de 19,4 % des prix de l'immobilier. En contrôlant par l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques disponibles (modèle 2), on estime qu'une augmentation d'un écart-type de la note moyenne au brevet des collèges est associée à une augmentation de 2,7 % des prix de l'immobilier. Si on compare les ventes immobilières situées de part et d'autre des frontières entre secteurs scolaires (modèle 3), on estime qu'une augmentation d'un écart-type de la note moyenne au brevet (1,62 point sur 20)

accroît le prix au mètre carré de 1,4 %.

*** Coefficient significatif au seuil de 1 %, ** coefficient significatif au seuil de 5 %,
* coefficient significatif au seuil de 10 %

Champ : Ensemble des ventes de gré à gré d'appartements anciens réalisées à Paris entre 1997 et 2004.

Sources : Base d'informations économiques notariales (BIEN), Base Scolarité (1997-2004), recensement de la population 1999, sectorisation des établissements des collèges publics de l'Académie de Paris (1997-2004), base du Diplôme national du brevet 2004.

Gabrielle Fack et Julien Grenet, « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/5, numéro 180, pp. 44 à 62.

Fin de l'épreuve